

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2025

Date de Convocation : 22.01.2025

Date d’Affichage : 22.01.2025

Nb de conseillers en exercice : 11

Présents : 11 Votants : 11

Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

OBJET : Récupérateurs eaux pluviales

L’an deux mille-vingt-cinq, le 27 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy PIETRIGA, Maire.

Suite à une étude très détaillée du fonctionnement de la station d’épuration de Dompierre-sur-Mont, il apparaît que le pourcentage d’eaux pluviales dans les eaux usées est relativement important. La performance pourrait être nettement améliorée si les eaux pluviales étaient détournées du réseau unitaire. Dans un 1er temps, la commune pourrait envisager que les habitants disposants d’un réseau unitaire puisse s’équiper de récupérateurs d’eaux afin de collecter l’eau des chéneaux.

Consulté sur ce point la préfecture a répondu que « "Terre d’Emeraude communauté a la compétence assainissement sur la commune de Dompierre-sur-Mont, mais la commune a toujours la compétence communale eaux pluviales.

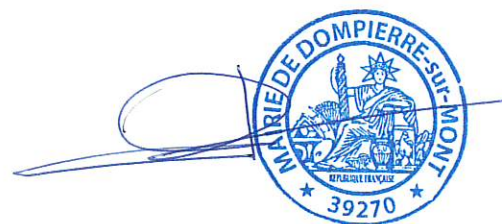
La commune peut subventionner, si elle le désire et après une délibération l’actant, les particuliers pour l’acquisition de récupérateurs d’eaux de pluie (Selon le montant qu’elle désire).

J’attire cependant votre attention sur le fait que seule la mise en place de récupérateurs d’eaux n’apportera qu’un faible impact sur la quantité d’eau de pluie détournée du réseau unitaire. Cependant une subvention pourrait avoir un effet incitatif auprès de la population s’il s’avérait que peu de gens sont intéressés, l’opération sera rapidement close.

Le conseil municipal approuve à 9 voix pour, 2 voix contre une participation de 50 % de l’achat d’un récupérateur avec un maximum de 100 €

Secrétaire de séance :
Marc MENOILLARD

Pour extrait conforme,
Le Maire



Guy PIETRIGA